

# EKIDEN-RELAIS DU VAL PARISIS

LE PLESSIS-BOUCHARD

SAINT-LEU-LA-FORÊT

TAVERNY

42 km par équipe - 6 relais - Boucle de 7 km

**DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017**

**Départ à 9 h au Stade Le-Coadic à Taverny**

*rue Anne-Josèphe-Théroigne-de-Méricourt*

*9 h 15 : Run&Bike (11-15 ans) course en binôme*

*11 h 30 : course enfant « L'Envol des moineaux »*



**RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS**

[ssports@ville-taverny.fr](mailto:ssports@ville-taverny.fr)

**01 39 95 90 00**

[www.ville-taverny.fr](http://www.ville-taverny.fr)

ValParisis  
2020



Saint-Leu  
La-Forêt



# RÈGLEMENT Courses hors stade

## Ekiden-Relais du Val-Parisis - 42 km

### Article 1 - ORGANISATEUR

La mairie de Taverny organise l'événement avec les communes partenaires de Saint-Leu-La-Forêt et du Plessis-Bouchard.

### Article 2 - COURSE HORS STADE

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés. Course en relais de 6 fois 7 km, non labellisée, ouverte à tous, licenciés ou non licenciés de minimum 15 ans dans l'année.

En cas d'équipe de moins de 6 coureurs, celle-ci peut faire courir un relayeur une deuxième fois.

**Run&Bike** : course alternée en vélo et à pieds composée de 2 enfants âgées de 11 à 15 ans, pouvant être accompagnés par un adulte (sans que lui-même soit comptabilisé dans la course), sur la boucle de l'Ekiden (7 kilomètres).

**Course d'animation** « l'Envol des moineaux » pour les enfants de 4 à 11 ans, de l'École des sports de Taverny et celles du Val-Parisis.

### Article 3 - INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être envoyé **avant le 4 octobre 2017** par courrier ou déposé à l'adresse suivante : *Direction des Sports et de la Vie associative, 149 rue d'Herblay - 95150 Taverny.*

Un droit d'engagement est fixé à **30 euros** par équipe pour l'épreuve de l'Ekiden-Relais, à régler **uniquement par chèque**, à l'ordre du trésor public.

Un souvenir est attribué à chaque participant, ainsi que des coupes ou trophées, suivant les classements des équipes. Présence obligatoire lors de la remise officielle après la course.

Les courses **Run&Bike** et « **l'Envol des moineaux** » sont **gratuites**, inscriptions sur place le matin de l'épreuve au stade Le-Coadic et en amont à la Direction des Sports et de la Vie associative.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert de dossard n'est admis.

Les dossards sont à retirer le dimanche 8 octobre 2017 au point d'accueil sur le stade Le Coadic, sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une licence sportive en cours de validité.

Il sera également possible de retirer les dossards le samedi 7 octobre de 14 h à 17 h 30 au point d'accueil sur le Stade Le-Coadic. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

### Article 4 - DATE ET HORAIRES

#### Dimanche 8 octobre

- Ekiden-Relais : départ donné à 9 h
- Run&Bike : départ donné à 9 h 15
- L'Envol des moineaux : départ donné à 11 h 30

## ■ Article 5 - DÉPART ET ARRIVÉE

Départ et arrivée devant le stade Le-Coadic (*rue Anne-Josèphe-Théroigne-de-Méricourt*).

Remise des récompenses sur le stade.

## ■ Article 6 - NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE DE LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION

Les licenciés, doivent fournir une copie de leur licence.

Les non licenciés doivent fournir un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et mentionnant : non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Les certificats médicaux pourront être conservés momentanément par le Comité d'organisation.

## ■ Article 7 - SÉCURITÉ ET SERVICE MÉDICAL

La sécurité est assurée par le Comité d'organisation appuyé par le dispositif de sécurité.

La sécurité des coureurs sera assurée par des signaleurs sur l'ensemble du parcours.

La Police Municipale et la Croix Rouge seront également présentes sur l'événement.

## ■ Article 8 - LE CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par un prestataire spécialisé.

## ■ Article 9 - RÉCLAMATIONS

Chaque concurrent s'engage à parcourir intégralement les distances proposées.

Toute réclamation pourra être recevable auprès du juge-arbitre désigné, au plus tard, une demi-heure après l'arrivée du dernier coureur du dernier relais, ou du dernier individuel.

## ■ Article 10 - RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Les organisateurs souscrivent à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants; les participants doivent avoir aussi une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une quelconque fédération sportive.

## ■ Article 11 - DROIT À L'IMAGE

Chaque concurrent, ou son représentant légal pour les mineurs, autorise expressément le Comité d'organisation à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive dans le cadre de cette course.

## ■ Article 12 - RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation aux épreuves implique l'acceptation du présent règlement.

# Bulletin d'inscription

## EKIDEN-RELAIS du Val Parisis - 42 KM

### ■ EKIDEN-RELAIS 42 KM (6 Relais de 7 Km) - Départ 9h

Clubs licenciés pour la saison en cours ou équipes non licenciées certificat médical (CM) de moins d'un an avant la date de l'épreuve.

Nom de l'équipe \_\_\_\_\_

HOMME  FEMME  VÉTÉRAN HOMME  VÉTÉRAN FEMME  MIXTE 2F MINIMUM  ENTREPRISE, QUARTIER & ASSOCIATION

Nom du Responsable \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_

	Année de naissance	Nom	Prénom	CM <i>certificat medical</i>	N° de licence	H / F	Club
1							
2							
3							
4							
5							
6							

#### Autorisation parentale :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_

à participer à l'EKIDEN-RELAIS du Val-Parisis.

**Signature**

## Dispositions générales EKIDEN-RELAIS 42 km

• Le bulletin d'engagement doit être envoyé par courrier ou remis avant le 4 octobre à l'adresse suivante:

*Mairie de Taverny, Direction des Sports et de la Vie associative, 149 rue d'Herblay 95150 Taverny.*

• Un droit d'engagement est fixé à 30 euros par équipe pour l'épreuve de l'Ekiden-Relais, à l'ordre du trésor public.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert n'est admis.

• Joindre un certificat médical ou une licence.

• Inscriptions acceptées sur place (*uniquement par chèque*), 32 euros par équipe pour l'épreuve de l'Ekiden-Relais, au Stade Le-Coadic (*Rue Anne-Josèphe-Théroigne-de-Méricourt - Aux Portes de Taverny*), le samedi 7 octobre de 14 h 30 à 17 h.

• Souvenir à chaque concurrent au retour de la puce et du dossier.